

Français du monde

Français



du monde

Calais 2015 © Hélène Phazo

La France, terre d'accueil ?

www.francais-du-monde.org

Les réfugiés ne sont pas des vacanciers ! La question des réfugiés est de plus en plus exploitée politiquement : le fait que deux des terroristes, ayant perpétré les attentats à Paris en novembre, sont venus par la route migratoire contribue à renforcer la frilosité, voire l'hostilité des politiques. Aussi est-il nécessaire de rappeler que les réfugiés ne quittent pas leur pays pour chercher l'aventure : ils partent en raison de la terreur, de la violence, de la pauvreté qui frappent leur pays au point de leur faire risquer leur sécurité et leur vie pour trouver un refuge où se poser et connaître une vie moins dure, plus sûre pour eux-mêmes et pour leur famille. Ils ne sont ni des masses, ni des hordes mais des êtres humains qui doivent bénéficier du respect des droits humains.

Face à cette tragédie, il faut une mobilisation individuelle et collective pour les accueillir et leur venir en aide. Les politiques et les instances internationales n'ont pas agi pour traiter à la source les problèmes qu'entraîne cette crise humanitaire, alors qu'elle doit être abordée comme un ensemble de problèmes à résoudre afin que les personnes déplacées puissent un

jour retourner chez elles et vivre dans la dignité. « je suis pas animeau » (sic) : cet écrit d'un réfugié sur une pancarte dit tout le malheur et le désespoir qui doivent nous révolter.

Aujourd'hui on se plaît à parler d'économie globale ; alors « quid » de l'humanité ? Elle aussi est globale, notamment quand elle fabrique à bas coût les objets que nous achetons en Occident, mais elle perd sa globalité dès lors qu'une partie d'entre elle cherche refuge pour échapper à des conditions de vie épouvantables. Nous ne pouvons accepter que le monde soit un lieu unique tant qu'il est profitable mais que des murs s'élèvent dès qu'il ne l'est plus.

Pour toutes les raisons qui précèdent, il nous revient à tous d'agir pour combattre les causes du drame migratoire et, tant qu'il perdure, peser pour parvenir à une politique d'accueil digne des valeurs de solidarité et de fraternité qui sont aussi des fondements de la démocratie. Français du monde-adfe a vocation à porter le message, à le répandre et à contribuer à sa traduction en actes.

Gérard Martin

La Caisse des Français de l'Étranger (CFE) : offrir une protection sociale de qualité aux Français de l'étranger

Alors que des Français, toujours plus nombreux, résident à l'étranger, leur couverture sociale représente un enjeu majeur. La Caisse des Français de l'étranger (CFE) a été ainsi créée pour proposer une protection sociale « à la française » à l'étranger et permettre aux Français de l'étranger de conserver un lien avec la Sécurité sociale française du départ au retour en France. M. Touverey, directeur de la CFE, nous en présente les spécificités.

• Qu'est-ce que la Caisse des Français de l'étranger ?

La Caisse des Français de l'étranger est une caisse de sécurité sociale dont les statuts sont fixés par le Code de la Sécurité sociale. Sa mission est la protection sociale des Français de l'étranger, sur base volontaire, qu'ils soient salariés ou partis à titre individuel.

• La Caisse des Français de l'Étranger couvre trois risques :

- maladie - maternité (et invalidité pour les salariés),
- accidents du travail, maladies professionnelles (pour les salariés),
- vieillesse (retraite de la Sécurité sociale gérée par l'Assurance Retraite - pour les salariés, les anciens assurés d'un régime obligatoire français, les personnes chargées de famille).

La CFE propose une **couverture de base identique à celle de la Sécurité sociale en France**. Cette couverture peut être complétée par une assurance complémentaire, car dans certains pays les soins sont beaucoup plus chers qu'en France, et c'est pourquoi la Caisse a mis en place plusieurs partenariats avec des acteurs mutualistes ou privés afin de proposer une couverture aussi complète que celle fournie en France (« sécu » + mutuelle).

En 2015, la CFE couvrait plus de 100 000 adhérents et 200 000 personnes avec les ayants-droits vivants, et ce dans près de 200 pays.

• Comment fonctionne la CFE ?

La CFE est basée sur le **volontariat**,



ce qui signifie que chaque Français qui part à l'étranger peut choisir les risques pour lesquels il souhaite être couvert, en fonction de sa situation personnelle (y compris pour les contrats signés localement), des particularités du pays où il travaille, ainsi que de ses possibilités financières. Cette grande souplesse permet de garantir une protection sociale « à la française » sur mesure et adaptée à chaque cas particulier.

La CFE est placée sous tutelle de l'Etat et son conseil d'administration se compose de Français de l'étranger, dont des membres de Français du monde-adfe et des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger, qui connaissent les contraintes et les particularités inhérentes à la vie dans un pays étranger.

D'un point de vue financier, la Caisse n'est pas intégrée aux autres régimes. Elle est indépendante ; elle a donc l'obligation de maintenir un équilibre financier avec ses propres ressources, ce qu'elle a réussi à réaliser depuis sa création, en dépit de cotisations moins importantes que celles des régimes obligatoires. Elle est de surcroît soumise à la concurrence et ne dispose, contrairement à la Sécurité sociale en France, d'aucun monopole.

Par ailleurs, la CFE dispose d'un budget d'action sanitaire et sociale qui vient en aide aux assurés mis en situation difficile du fait d'un accident ou d'une grave maladie. Grâce à ce fonds, il est possible de prendre en charge certaines prestations supplémentaires et accorder des aides financières aux familles en difficulté. Ce budget finance également des dépenses de prévention adaptée aux contraintes de la vie à l'étranger : vaccins et médicaments non pris en charge en métropole et indispensables aux expatriés, campagnes de prévention.

• Quelles sont les priorités de la CFE dans les prochaines années ?

La CFE est une organisation particulière et une collaboration toujours plus étroite et riche avec l'Etat est primordiale pour la prise en compte de cette singularité. Une convention de partenariat entre l'Etat et la CFE a donc été signée en 2014 pour 3 ans, afin de participer au développement de la présence française à l'étranger et clarifier son rôle dans la protection sociale des Français de l'étranger.

De plus, la Caisse souhaite continuer sa politique de modernisation de sa gestion. Dans cette optique, plusieurs projets sont mis en œuvre concernant la dématérialisation des procédures, afin d'offrir aux adhérents de nouveaux services.

Plus d'information : www.cfe.fr



TROIS QUESTIONS À : **Jean-Yves Leconte**



© FDM - adfe

www.jyleconte.fr

Sommaire

Trois questions à Jean-Yves Leconte	p. 3
Culture	p. 4
Dossier « La France, Terre d'accueil ? »	p. 5
Entretien avec Pascal Blanchard	p. 8
Fdm Pratique	p.12
Environnement	p.13
Vie associative	p.14

Français du monde
Magazine gratuit
de Français du monde-adfe

62 boulevard Garibaldi, 75015 Paris - France
Courriel : contact@adfe.org
www.francais-du-monde.org

Directrice de la publication :
Claudine Lepage

Rédaction en chef : Hélène Pinazo Canales
Comité de rédaction :

Kalliopi Ango Ela
Marie-Pascale Avignon-Vernet,
Nicole Galeazzi, Alexandra Guedet,
Gérard Martin, Patrick Thonneau

PAO, Prépresse :

Laurence Deglane

Réalisation et impression :
Bordessoules

42 av. de Rochefort,
17400 St Jean d'Angély

ISSN 0247-607X

Jean-Yves Leconte, sénateur représentant les Français établis hors de France, membre de la commission des lois et de la commission des affaires européennes du Sénat et chef de file désigné par le groupe socialiste sur la loi portant réforme du droit d'asile, revient sur cette loi entrée en application depuis juillet 2015.

Quels sont les changements majeurs opérés par la loi portant réforme du droit d'asile ?

Cette réforme était nécessaire. Elle permet de traiter plus rapidement les demandes et nous met en conformité avec les directives communautaires.

Ses principes se déclinent ainsi : plus de droits octroyés aux demandeurs, des procédures plus efficaces, une diminution des délais de réponse de l'OFPPA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) et de la CNDA (Cour nationale du droit d'asile), et l'accroissement de la capacité d'intégration des personnes obtenant une protection.

Les améliorations des garanties offertes aux demandeurs d'asile consistent en un enregistrement plus rapide de leur demande, la présence d'un tiers (avocat ou membre d'association) lors de l'entretien avec l'officier de protection, une meilleure prise en compte des vulnérabilités, et une généralisation de l'effet suspensif des recours contre les décisions de refus.

La réforme s'accompagne d'une augmentation du nombre de places d'hébergement en CADA (Centre d'accueil de demandeurs d'asile), et d'un effort en personnels pour traiter les demandes, avec un objectif de trois mois maximum à l'OFPPA contre plus d'une année en moyenne aujourd'hui.

Cette réforme vous semble-t-elle suffisante quant aux droits des demandeurs d'asile ?

Pas tout à fait. Je regrette, en particulier, que mes amendements relatifs à la mise en place d'un droit effectif au travail pour les demandeurs d'asile qui n'auraient toujours pas obtenu de réponse dans un délai de 6 mois, n'aient pas été retenus.

En l'état actuel du texte, et contrairement à ce qui est indiqué dans la directive, ils n'ont pas le droit de travailler, mais seulement celui de déposer un dossier auprès de l'inspection du travail afin de solliciter une autorisation de travail. C'est anormal que l'on empêche quelqu'un de travailler s'il trouve un emploi, quand il a été impossible de répondre à sa demande dans les 6 mois.

Au regard du contexte international et des réalités de l'actualité, quelles solutions à moyen terme vous semblent envisageables ?

La situation migratoire en Europe souligne la nécessité de travailler ensemble au sein de la zone Schengen, de l'Union Européenne, mais aussi sur l'ensemble du continent. C'est un impératif humanitaire et sécuritaire. Il est illogique que des pays européens réalisent plusieurs fois, et mal, le même travail, alors qu'il faudrait que des enregistrements soient correctement faits avant la sortie de Grèce.

Le principe dit « Dublin », qui instaure la responsabilité de l'Etat sur le sol duquel l'étranger est entré, doit être remplacé par une surveillance commune des frontières et une répartition des demandeurs dans l'Union européenne, à minima dans l'espace Schengen. Ceci impose une convergence de nos critères d'octroi de l'asile et de nos conditions d'accueil. Ce qui se passe actuellement dans les Balkans, sans accompagnement cohérent des exilés, des migrants, d'un pays à l'autre, est humainement inacceptable.

Consolider l'espace Schengen, c'est aussi instituer un contrôle systématique biométrique à son entrée et à sa sortie, afin qu'il soit plus sûr, et éviter ainsi la multiplication des contrôles internes que l'on constate depuis quelques mois.

Eux, c'est nous

Aider les enfants à comprendre la dramatique situation des réfugiés, à décrypter les images auxquelles nous sommes tous confrontés. Désamorcer la peur et les inquiétudes. Réaffirmer les valeurs d'accueil et de solidarité. Voici le défi ambitieux, et salutaire, que s'est lancé un collectif de cinquante éditeurs jeunesse. Le défi est relevé, avec justesse et intelligence, grâce à un petit livre, *Eux, c'est nous*, sobrement illustré par Serge Bloch. Le livre est court, trente pages, efficace et engagé. Et surtout, il donne à réfléchir.

Dans la préface, Daniel Pennac porte un message de bienvenue et de solidarité. Il interroge nos réactions de silence, d'indifférence, voire de rejet. Et il rappelle l'évidence : eux, les réfugiés, sont des êtres humains, comme nous. Il invoque la mémoire

de tous ceux que la France a su accueillir par le passé, et qui font la France d'aujourd'hui.

Puis les auteurs reprennent les huit lettres du mot « réfugiés » pour expliquer les notions et les questions que les plus jeunes ne manquent pas de se poser. Elles racontent avec humanité ce qui pousse des individus à quitter leur pays, à tout risquer, même leur vie. Elles s'attachent aussi à déconstruire les préjugés, sans minimiser l'ampleur de ce déplacement de population.

Eux, c'est nous est à partager en famille et à faire connaître. Les trois euros du prix d'achat sont reversés à la CIMADE.

Gallimard Jeunesse
ISBN : 9782070592166



© Laurence Deglane

Musée de l'immigration

Le destin de l'imposant Palais de la Porte Dorée est riche de sens : construit à l'occasion de l'Exposition coloniale de 1931, il abrita des musées des colonies puis le Musée des Arts africains et océaniques. C'est Jacques Chirac qui décida, en 2002, d'y installer le seul musée national consacré à l'histoire et aux cultures de l'immigration. C'est chose faite depuis 2007. François Hollande en a confié la direction scientifique à l'historien Benjamin Stora, spécialiste de la guerre d'Algérie et de l'immigration en France.

L'objet du musée est de donner à comprendre le fait migratoire dans toute sa complexité. Une visite s'impose dans ce contexte actuel de poussée du Front national et de discours stigmatisants.

L'exposition permanente, dense et stimulante, présente deux siècles d'immigration. Des objets, des documents d'archives, des œuvres plastiques donnent corps à cette histoire collective, interrogent la problématique de l'intégration et soulignent la richesse de l'apport à la culture française.

Jusqu'au 29 mai, une exposition temporaire s'intéresse à la notion de frontière et montre que ces dernières, loin de disparaître, se renforcent, voire se militarisent. L'exposition s'attarde sur les murs-frontières et les motivations des sociétés qui les édifient. Une exposition qui fait tristement écho à l'actualité et qui nous permet de saisir une pratique que nous espérons disparue à l'hiver 1989.

www.histoire-immigration.fr

Nous trois ou rien

Avant de voir ce film, oubliez tout ce que vous pouvez savoir sur Kheiron, rappeur et humoriste. Car il aborde ici à un sujet très personnel, l'histoire de ses parents, lui issu d'un village du sud de l'Iran et elle de la bourgeoisie de Téhéran. Opposants politiques aux régimes du Chah, puis de Khomeyni, fuyant l'Iran avec l'aide de Kurdes, réfugiés politiques en France dans les années 1980, éternels idéalistes et optimistes, ils mettent toute leur énergie à mobiliser une cité de banlieue parisienne contre la violence et pour la médiation sociale.

Pour raconter cette histoire aux airs de conte universel sur la tolérance, la résilience

et le savoir vivre ensemble, le réalisateur ose des blagues dans les moments les plus dramatiques, donnant à son film légèreté et poésie. Les thèmes de l'exil et de l'insertion dans une banlieue défavorisée, il y 35 ans, gardent toute leur actualité, et le décalage temporel renforce même le message du réalisateur qui croit au brassage communautaire et s'incline devant la force et l'humour des femmes, qu'elles soient iraniennes ou de la Seine-Saint-Denis.

Les acteurs, Kheiron lui-même dans le rôle de son père, Leïla Bekhti, Gérard Darmon Agnès Jaoui, pour ne citer que les plus connus, sont tous justes et portent ce film plein de tendresse.



dossier

Des mots et des maux

Réfugiés politiques, exilés, immigrés, migrants économiques, demandeurs d'asile, étrangers en situation irrégulière ... autant de mots qui cachent pas mal d'autres maux plus profonds : la peur de l'autre et, aujourd'hui plus encore, le besoin d'évaluer, peser, mesurer, différencier le migrant de l'exilé, le réfugié du déplacé, le bon grain de l'ivraie... à l'aune des déplacements subis, des souffrances endurées, des risques de mort encourus...

Tout réfugié est par définition un migrant ! Une convention signée en 1951 à Genève, et ratifiée par 145 Etats membres de l'ONU, définit le réfugié comme « *une personne qui, craignant d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays...* ». Au statut de **réfugié** est rattachée la demande d'asile individuelle, à condition d'apporter à l'Etat d'accueil la preuve des menaces indiquées. Toutefois, l'augmentation massive de réfugiés accueillis hors de leurs pays, le plus souvent sans papiers et dans des situations humanitaires dramatiques (Syrie, Irak, Erythrée, Lybie, Afghanistan) a amené à une interprétation plus pragmatique de la notion

de « preuve des menaces ». Ainsi, depuis 2013, le HCR considère que les réfugiés syriens n'ont pas à apporter la preuve des persécutions et/ou des menaces à leur encontre.

Et si tous les migrants ne sont pas des réfugiés, doit-on pour autant refuser le droit d'asile à celles et ceux qui aspirent à fuir la misère et le chaos ?

Migrer signifie se déplacer dans un autre pays ou une autre région pour des raisons économiques, politiques ou culturelles. Ainsi, quitter son pays ruiné par la guerre, la corruption, la sécheresse pour espérer une vie meilleure est alors considéré *stricto sensu* comme une migration volontaire (par opposition à une migration obligée pour fait de guerre) et donc, ne pouvant justifier, dans beaucoup de cas, une demande d'asile.

Reste alors à savoir, parmi les 400 000 réfugiés et migrants qui ont traversé, au péril de leur vie, la mer Méditerranée, qui sont celles et ceux qui doivent, au nom d'une migration considérée comme « volontaire » être déboutés du droit d'asile.

Français de l'étranger, nous sommes aussi des migrants économiques, universitaires, des immigrés, parfois même en situation irrégulière, et pourtant on nous appelle plutôt des « expatriés » !

Patrick F. Thonneau

Réfugiés, Immigrés, Déplacés : quelques repères chronologiques

1939	Après la chute de Barcelone suite à la victoire franquiste, 1 million d'Espagnols franchissent les Pyrénées et sont hébergés dans des camps de transit ; 600 000 resteront en France
1944	2 millions de Français rentrent en France, anciens prisonniers de guerre, travailleurs du STO (Service de travail obligatoire), rescapés des camps, populations déplacées : le CEFR (devenu France Horizon en 2015) est alors créé et participe à leur accueil
1956	Après le soulèvement de Budapest, 10 000 réfugiés politiques hongrois sont accueillis en France
1960	Arrivée des « rapatriés d'Algérie » - la population française passe alors en quelques années de 46 à 48 millions
1973	15 000 Chiliens fuient le coup d'état de Pinochet et se réfugient en France
1976	V. Giscard D'Estaing instaure le droit au regroupement familial
1978-1984	100 000 réfugiés « boat-people », du Sud-Est asiatique sont accueillis en France
Années 80	La Gauche interdit les expulsions des étrangers nés en France ou entrés sur le territoire français avant l'âge de 10 ans
1999	Ouverture du Centre de Sangatte
2002	Après le Mur de Gaza, un mur de « sécurité » enserré la Cisjordanie occupée et Jérusalem
2006	G.W. Bush fortifie la « tortilla border », séparant le rêve américain des bidonvilles mexicains
2014	On compte dans le monde 60 millions de personnes forcées à fuir du fait des guerres, famines et événements climatiques ; 20 millions sont des réfugiés, dont 86 % sont accueillis par des pays en développement
2015	Quelque 200 000 non Européens obtiennent un titre de séjour en France, un chiffre stable (25% des personnes vivant en France sont soit immigrés, soit enfants d'au moins un parent immigré, et se partageant entre première et seconde génération).
Aujourd'hui	Les réfugiés syriens et irakiens sont plus de 2 millions en Turquie, 1,2 million au Liban, 700 000 en Jordanie, et 150 000 en Egypte. Un million de personnes sollicitent l'asile au sein de l'Union Européenne ; et la Hongrie, la Serbie, la Bulgarie et l'Autriche érigent des murs pour empêcher le passage de réfugiés. Par ailleurs 10 000 morts sont recensés en Méditerranée.

Halte aux idées reçues !

« Les immigrés coûtent trop cher », « ils touchent plus que quelqu'un au RSA », « la France accueille tout le monde » : les clichés sont nombreux et très souvent infondés. Démonstration

Cliché n°1 : « Ils vont nous envahir »

Cette question doit être traitée dans un contexte plus large, à la fois géographique et historique. Rappelons d'abord qu'on ne quitte pas son pays de gaîté de cœur : on migre parfois dans l'espoir d'une vie meilleure, mais le plus souvent pour échapper à un conflit. De fait, **à l'échelle planétaire, moins d'une personne sur quarante réside à l'étranger**. Des migrations variées, il faut relativiser l'importance des migrations vers l'Europe par rapport à celles qui se produisent à l'échelle mondiale. En effet, dans les faits **les hommes s'installent très souvent dans un pays voisin du leur** : sur près de 200 millions de personnes qui ne résident pas dans leur pays natal, la moitié se déplace d'un pays du Sud vers un autre pays du Sud, tandis que l'autre moitié va du Sud vers le Nord.

Cliché n°2 : « La France est l'un des premiers pays d'accueil des demandeurs d'asile »

Au sein de l'Union Européenne, le pays recevant le plus grand nombre de demandes d'asile est, de loin, **l'Allemagne**, où 202 645 demandes ont été déposées en 2014 (soit 32% de l'ensemble des demandes). La Suède a également reçu un grand nombre de demandes d'asile (81 180), tout comme l'Italie (64 625) et **la France (62 735)**.

Des quatre pays d'Europe ayant reçu le plus grand nombre de demandes d'asile en 2014, la France est celui y ayant accédé le moins **avec 30,1% de réponses positives** sur la totalité des demandes traitées. En comparaison, pour la même année **l'Allemagne a rendu 48,9% de réponses positives, l'Italie 58,6% et la Suède 82,7%**.

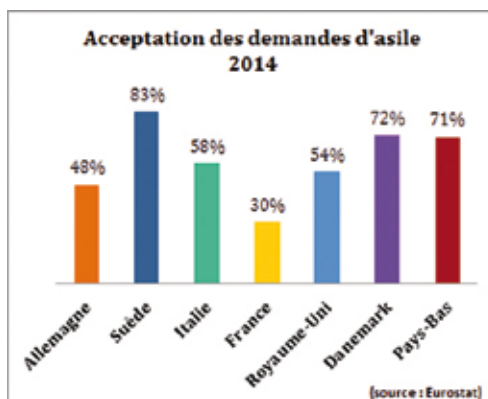
«La France est donc loin de ployer sous le poids des demandes et des réfugiés, comme on l'entend trop souvent. Cessons de nous fantasmer en forteresse assiégée ; cela ne correspond tout simplement pas à la réalité», a déclaré Bernard Cazeneuve lors de la présentation du projet de loi portant réforme de l'asile à l'Assemblée nationale.

Cliché n°3 : « Les immigrés n'ont aucune qualification »

Là encore, l'idée reçue selon laquelle les migrants seraient des travailleurs non qualifiés, donc potentiellement peu susceptibles d'apporter de la « richesse » à leur pays d'accueil, est mise à mal par les statistiques de l'Insee. En effet, si 25% des immigrés entrés en France en 2012 étaient sans diplôme, 63 % étaient au moins titulaires d'un diplôme de niveau baccalauréat ou équivalent, dont 39% disposaient d'un diplôme supérieur.

Cliché n°4 : « Les migrants viennent en France pour toucher les aides sociales »

« C'est un fantasme absolu car, la plupart du temps, les immigrés ne sont pas au courant des aides dont ils peuvent bénéficier en France », affirme François Gemenne chercheur et spécialiste des flux migratoires. Il y a ainsi un taux de non-recours important aux prestations sociales. Par ailleurs, pour avoir le droit à certaines aides sociales, il faut un statut **d'immigrant régulier** et le RSA, par exemple, n'est accordé qu'au bout de cinq années de résidence en France.



Pour le cas des demandeurs d'asile, ils perçoivent d'abord une Allocation temporaire d'attente (ATA), le temps de s'installer. Le montant s'élève à **11,45 euros par jour, soit 343,50 €** pour un mois de 30 jours, quelle que soit la charge familiale. Quand le demandeur d'asile bénéficie d'une place dans un centre d'accueil, l'allocation temporaire d'attente est remplacée par l'Allocation mensuelle de subsistance (AMS). Cette aide financière est directement versée par le centre dans lequel la personne réside. Son montant est compris entre **91€**

et 718 € par mois, et dépend du nombre de personnes qui composent la famille et des prestations fournies par le centre d'accueil (si les repas sont compris ou non par exemple).

Cliché n°5 : « Les immigrés viennent des pays musulmans »

En fait, près d'un immigré sur deux entré en France en 2012 **était né dans un pays européen**, tandis que trois sur dix seulement étaient nés dans un pays africain. L'immigration d'origine européenne est majoritairement portugaise, britannique, espagnole, italienne ou allemande. Ces cinq pays représentent 57 % des entrées d'immigrés nés en Europe et un quart de l'ensemble des entrées en 2012.

Cliché n°6 : « Ils viennent chez nous au lieu d'aller dans les pays voisins »

Sur les 4,3 millions de Syriens qui ont fui leur pays depuis 2011, seuls 270 000, **soit à peine plus de 6 %, ont rejoint l'Europe**. Les 94 % restant se sont réfugiés en Turquie (1,8 million de personnes), au Liban (1,2 million), en Jordanie (630 000), en Egypte (130 000), en Afrique du Nord (24 000 et même en Irak (250 000). En revanche, ils ne vont pas dans les riches pays du Golfe, qui leur ferment leurs portes, par crainte de les voir importer chez eux leurs envies de libertés, de droits et de justice sociale. Source : Eurostat, Insee et La Cimade

dossier - témoignage

La solidarité en action



Conflans Ste Honorine (Yvelines) : depuis 2011, plusieurs centaines de réfugiés tibétains sont arrivés en situation de grande précarité. Ils sont accueillis sur la péniche *Je sers*, où des associations regroupées autour de *La Pierre Blanche*, organisent solidarité et hébergement, avec le soutien de citoyens.

Accueillir

Nathalie et Julien hébergent depuis un mois deux jeunes Tibétaines, Tashi et Lobsang, Nathalie nous raconte - Comme beaucoup, je suis sensible à la situation du Tibet mais je n'avais jamais approfondi la question. Quand nous avons emménagé ici, j'ai été rapidement interpellée et touchée par la situation des réfugiés que nous croisons tous les jours en ville. J'ai demandé à l'association *La Pierre Blanche* comment les aider, et c'est ainsi que Tashi et Lobsang sont arrivées chez nous.

La cohabitation se passe très bien, sans heurts. Ce sont des jeunes femmes responsables, engagées, faciles à vivre. Nos relations sont naturelles, nous nous comprenons très bien. Le soir, nous cuisinons, nous tricotons. Elles insistent pour préparer un repas tibétain pour nos copains. Une vraie complicité s'installe. Il arrive que, le week-end, nous les emmenions visiter Paris. Nous avons aussi passé une journée ensemble à Honfleur. Elles n'avaient jamais vu la mer, elles en ont même goûté l'eau. Doucement, elles sont devenues une partie de la famille. Ma fille de sept ans leur apprend le français, à sa manière. Mon père leur a proposé de passer l'été chez lui, en Bretagne, pour s'occuper de la grand-mère et des petits enfants.



© Laurence Deglane

Notre démarche me semble évidente. Pour mes études, j'ai séjourné et travaillé en Afrique et en Asie. Là-bas, il me semblait indécemment de parler de la vie en France, de montrer des photos. Là, je n'ai aucun complexe à faire découvrir mon pays et à partager la vision que j'en ai. **Je mets un point d'honneur à leur montrer comment vit une femme ici.** Elles m'ont accompagnée au bureau de vote, elles ont vu ce qu'est la démocratie en action. Elles viennent aussi avec moi au supermarché, à la crèche. Pour moi, la boucle est bouclée. Et je suis fière de faire vivre une telle expérience à mes enfants.

Au début, Tashi et Lobsang devaient rester chez nous dix jours, puis un mois, puis quatre mois. Maintenant, nous avons convenu de les héberger jusqu'à l'obtention de leurs papiers. Avant de nous lancer dans cette aventure, mon mari et

moi avons hésité, nous doutions de pouvoir assumer cet engagement humain et citoyen. **Héberger des personnes déracinées et en très grande difficulté, cela peut être compliqué. Mes réserves ont rapidement disparu.** Mon mari est encore un peu réticent, il craint que les enfants s'attachent trop. Pour ma part, je suis inquiète à l'idée de les voir partir, j'ai peur qu'il leur soit difficile de prendre leur envol.

Etre accueillie

Je m'appelle Lobsang, j'ai vingt-deux ans et je suis Tibétaine. Je ne peux pas vous montrer mon visage pour protéger les miens au Tibet. Je suis arrivée à Conflans il y a trois mois. Si je suis maintenant libre, mon pays ne l'est toujours pas. Depuis 1949, la répression est incessante et impitoyable. Nous n'avons plus de droits, notre identité culturelle est effacée dans la violence, les militants risquent la prison ou pire. **Comme beaucoup d'autres, je veux que mon pays retrouve son indépendance.**

Je suis de la ville de Kharzey, dans la province de Kham. Mes parents sont fermiers. J'ai un frère et une sœur, je suis la petite dernière. **C'est ma famille qui m'a fait partir pour me mettre à l'abri.** Le 13 juillet, des manifestations ont eu lieu suite à la mort de Tenzin Delek Rinpoché, un lama très respecté, qui avait passé treize ans dans les prisons chinoises. L'armée a tiré sur la foule. Le lendemain, le 14 juillet, j'ai dû partir. Mon père m'a mise dans une voiture pour Lhassa, le voyage a duré trois jours et demi. Là, j'ai retrouvé un passeur que mon père avait engagé. Après dix jours de marche à travers forêts et montagnes, je suis arrivée au Népal en toute clandestinité. De là j'ai gagné la France.

J'ai choisi de venir en France car c'est le pays des droits de l'homme et car nous, les Tibétains, n'y sommes pas considérés comme des criminels, mais comme des réfugiés politiques. A Conflans, je suis hébergée chez une famille et je prends mes repas sur la péniche avec d'autres réfugiés et des sans-abris. Tous les jours, je suis quatre heures de cours d'alphabétisation, je commence à me débrouiller en français. Des bénévoles m'aident aussi dans mes démarches administratives. Tous les jours, je retrouve mes camarades et nous faisons ce qui est interdit chez nous : parler de la situation politique au Tibet. Nous rigolons aussi, ils me soutiennent. Il m'arrive de pleurer, souvent. **Ma famille me manque.** Je n'ai pu leur parler qu'une seule fois depuis que je suis en France.

Ma lutte pour le Tibet est loin d'être finie. C'est pour cela que je veux devenir citoyenne française. Il me faut obtenir des papiers, étudier le français, trouver un emploi. C'est difficile mais j'y arriverai. Une fois naturalisée, je pourrai continuer à militer, aller au Tibet sans aucune crainte, revenir ici. Les autorités chinoises ne pourront plus rien contre moi.

Témoignages recueillis par Alexandra Guedet

Pour aller plus loin : www.bateaujesers.org/

Entretien avec Pascal Blanchard

Historien et chercheur associé au CNRS, Pascal Blanchard est spécialiste du « fait colonial » et de l'histoire des immigrations en France. En 2015, il coécrit le livre *Le Grand Repli* qui se veut une réaction au processus qui mène la France au bord de l'abîme, sur fond d'angoisses identitaires et de nostalgie de grandeur.

Pouvez-vous rappeler les grandes vagues migratoires qu'a connues la France depuis un siècle ?

Il faut d'abord évoquer le **XIX^e siècle** où la France commence à être une grande nation d'immigration en Europe. L'immigration **belge** y a été massive à partir de la moitié du siècle ; s'y est ajoutée celle d'**Anglais et d'Allemands**, de populations d'Europe de l'Est et de juifs aussi fuyant la Roumanie ou les Balkans à la fin du siècle. C'est donc déjà une forme de tradition car la France, dans sa législation, notamment à partir de 1880 et avec les lois de 1889, fait rapidement de l'étranger un citoyen, un futur soldat aussi... et surtout depuis la défaite face à la Prusse en 1870. Au **début du XX^e siècle**, le phénomène migratoire s'accélère, avec d'abord la continuité des migrations européennes de proximité, de l'Est puis du Sud avec l'arrivée des Italiens et des Espagnols. A partir de 1906, les populations du Maghreb commencent à arriver en France, principalement d'Algérie, à Marseille, à Lyon, à Paris et dans les mines du Nord de la France. On a donc **deux phénomènes : l'immigration « blanche »** qui concerne toute l'Europe, sauf les pays nordiques, et **l'immigration coloniale** avec un grand pic pendant la Première Guerre mondiale. **Après la Seconde Guerre mondiale, le flux migratoire continue et il perdure après les années 60** et avec les indépendances, mais moins en provenance d'Europe car la construction de l'Union européenne entraîne une homogénéisation des niveaux de vie.

Le résultat de toutes ces migrations est qu'aujourd'hui **13 à 15 millions des personnes vivant en France**, soit un peu moins d'un quart de la population, **ont au moins un grand-père ou une grand-mère nés à l'étranger**, et si on remonte à trois générations, 45% de la population a un ancêtre impliqué dans un processus migratoire ou concernant l'espace colonial et ultramarin. Pourtant, malgré ce passé de pays d'immigration, la France n'arrive aujourd'hui qu'au **onzième rang en Europe dans le choix des migrants**. C'est une catastrophe ! Les migrants

se basent sur des critères rationnels tels que l'emploi, mais aussi sur d'autres qui le sont beaucoup moins, et la France n'est plus perçue comme un pays d'accueil. Elle est désormais vue comme un lieu de passage, Calais en étant le triste exemple, la France ne fait « plus rêver ».

Est-il possible de dégager des ruptures ou des continuités dans les politiques migratoires ?

On a toujours considéré en France **que le droit du sol dominait**, alors que le droit du sang et le droit du sol se sont entrecroisés régulièrement à travers le temps. Aujourd'hui, on pense que quand on naît en France, on est Français. En fait, c'est beaucoup plus compliqué que ça. Le droit du sang existe : **quand on naît à l'étranger de parents français, on est Français**. C'est donc un mélange entre les deux, mais ce mélange n'a pas été pensé à l'aune d'une politique de la nationalité structurée et républicaine, et il a connu des périodes complexes au temps de la colonisation par exemple (pour les travailleurs coloniaux en France par exemple et leurs enfants), ou sous Vichy. Toute la politique migratoire à partir des années 1890 est pensée uniquement à travers l'Empire, en terme de restriction à l'accessibilité à la naturalisation. La frontière raciale est alors omniprésente. C'est un jeu permanent entre ceux qu'on appelle les désirables et les indésirables, et qui tend à favoriser les populations blanches. Quand notre gouvernement avance l'idée de la déchéance de nationalité, on est aussi dans cette idée-là : **l'idée que certains ne sont pas vraiment Français** « à vie » et qu'on peut donc les déchoir de leur nationalité.

Comment pourriez-vous définir l'intégration à la française ?

C'est pour moi un immense leurre, car on a inventé le concept après le mot... et après des années de pratique. Le mot n'existe que **depuis 1956, époque de la guerre d'Algérie**. L'intégration, ce n'est ni plus ni moins que **l'actualisation du terme**

colonial d'assimilation (qui n'a pas véritablement été mis en œuvre d'ailleurs). On aime dire que notre système d'intégration est unique, un entre-deux entre l'Amérique, qui laisse tout faire, toutes diversités s'exprimer, du moment qu'on aime son drapeau, et le modèle allemand où l'on se fond dans la culture. On est persuadé d'avoir un système « génial » car les gens ne sont pas obligés d'abandonner tous les oripeaux de leur culture en se fondant dans le moule français. **Notre système reste pourtant très assimilationniste** et dès que les gens commencent à être trop visibles par leur culture (ou leur couleur, ou le rapport au passé historique), ça perturbe. D'ailleurs, dans le discours public, le mot assimilation réapparaît aujourd'hui, par opposition à l'intégration qui aurait échoué par excès de « tolérance ».

Au sens littéral, l'intégration devrait pourtant désigner un processus à deux, un peu comme une histoire d'amour. **Il y a celui qui a envie d'intégrer et celui qui a envie de s'intégrer**. Mais malheureusement, on ne prépare pas les Français à l'intégration. **On ne naît pas avec le savoir-faire du vivre-ensemble, il faut aider à partager ce sentiment. De même, s'intégrer est un processus complexe et il faut un « chemin » à suivre pour y parvenir.**

Nous n'avons pas non plus pris en compte le fait que ces gens arrivent en France hexagonale avec une histoire qui peut être plus ou moins « neutre », dans le cas d'un Belge, ou pas du tout pour un Algérien ou un Antillais. Ces derniers ont une histoire partagée avec la France, mais les Français l'ignorent souvent ou la connaissent très mal : ceux qui, de par cette histoire commune, devraient s'intégrer le mieux, ont le plus de mal à le faire. C'est le paradoxe de l'intégration à la française...

Dans votre dernier essai, *Le grand repli*, vous affirmez que l'exclusion sociale et territoriale des enfants de l'immigration se double d'une exclusion mémorielle. Pouvez-vous nous en dire plus ? Comment pourrait-on sortir de la « longue nuit coloniale » ?

Cette génération est en train de vivre quelque chose de très compliqué : **les éclaboussures impériales**, c'est-à-dire l'incapacité de nos aînés à prendre en charge le passé colonial. Ce passé est encore vivant via des comportements ou des jugements de valeur. Les jeunes reçoivent en héritage une mémoire douloureuse, souvent niée par les familles. Cette amnésie volontaire fait le lit de la radicalisation, où certains exploitent ces mémoires douloureuses et sensibles..

Nous sommes entrés dans le temps des luttes de mémoires, chaque communauté luttant pour sa reconnaissance, car la République n'a pas trouvé un espace commun mémoriel. **Le refus d'une histoire commune conduit chacun à chercher, dans la nostalgie ou la revendication, « sa » mémoire.** On a pour habitude de mettre en cause les lacunes des programmes scolaires. Or, sur ce terrain, **l'enseignement est en pointe.** En effet, les systèmes coloniaux, mais surtout l'histoire de l'immigration et la mémoire de la guerre d'Algérie sont enseignés au lycée. Cette ouverture à des sujets sur lesquels des chercheurs travaillent depuis seulement les années 1990 se fait malgré les réticences de quelques historiens un peu « réactionnaires », qui estiment dangereux d'enseigner la période coloniale et l'esclavage aux descendants des « indigènes ».

Par contre, le temps colonial est exclu du champ muséal et commémoratif, voilà ce qui est intéressant. Plus de 50 ans après les indépendances, **il est toujours quasi impossible d'ériger des lieux de savoirs communs et de se retrouver dans des commémorations reconnues par tous.** Nos hommes politiques se montrent très conservateurs sur le sujet. Et il faudra encore des années pour qu'un musée d'histoire coloniale soit créée dans ce pays.

Il nous faut pourtant partager ce passé commun pour pouvoir vivre ensemble, reconnaître les histoires multiples qui nous ont construits. Pour réussir l'intégration et bâtir un consensus national, il faut regarder en face le passé colonial et permettre au plus grand nombre d'accéder à une histoire plurielle, souvent douloureuse. Jusqu'à présent la volonté politique a manqué.

La décision de la Commission Européenne d'imposer à 22 Etats d'accueillir des réfugiés syriens a fait débat et alimenté des discours de

rejet. Faut-il y voir une désaffection des valeurs d'accueil et de fraternité qui fondent notre République, et ce alors que le quota échu à la France est minime par rapport à l'effort demandé à nos voisins et au nombre de réfugiés que nous avons accueillis précédemment ?



© Pascal Blanchard

Les Français n'ont pas changé intrinsèquement, **ils ne sont pas moins généreux. C'est le contexte politique intérieur du pays qui a changé sur la question migratoire** et qui fait qu'aujourd'hui nous ne sommes plus à l'écoute des autres pour vouloir les accueillir. Il ne faut pas penser en termes de rapport à l'étranger, à l'accueil, aux réfugiés, **mais en termes de rapport à l'identité.** Il y a en France une véritable **crispation identitaire**, qui alimente le vote Front national et les discours de surenchère politique.

Certains Français, particulièrement touchés par la crise, considèrent qu'ils sont en train de perdre leur identité avec le minaret, le voile, la religion. Cette réaction se polarise sur l'islam. Quand on pense aux musulmans, on pense aux Arabes, jamais aux Pakistanais ou aux Sénégalais. C'est une résurgence de notre vieux conflit colonial et l'affirmation d'un communautarisme blanc en France.

Cette réaction identitaire s'explique par un mécanisme complexe. Elle s'appuie sur une inquiétude sociale légitime à un moment où la dynamique séculaire de croissance intergénérationnelle est cassée. Ce qui est nouveau, c'est **cette racialisation de la peur du déclassement social.** On la retrouve dans le discours politique, à droite comme à gauche. Le tout est intégré,

digéré comme mécanisme d'analyse et s'appuyant sur la mémoire de notre histoire impériale. S'y ajoute une peur, légitime, face au chaos international. Plus profondément, le repli identitaire que nous constatons marque la **banalisation d'une vision racialisée du monde.** La notion de société cohérente est en train de l'emporter, le métissage est perçu comme un trouble à l'ordre public. Il a été glorifié dans les années 80 et 90, quand le *Black is Beautiful* dominait. Aujourd'hui c'est l'inverse, avec la victoire des néo-réactionnaires qui depuis 20 ans dominent le débat culturel et politique en expliquant que ce métissage nous fait perdre notre identité, que si les immigrés sont intégrés, ils vont tuer la France. L'immigré est devenu l'ennemi intérieur. C'est pourquoi le thème du **grand remplacement**, popularisé par Eric Zemmour, marche aussi bien, et il préfigure la notion potentielle d'un « grand départ » de ces « non-blancs ».

Les attentats de 2015 peuvent donner raison à de tels discours, et notamment aux défenseurs de la théorie du choc des civilisations. Que pouvez-vous leur répondre ?

Cette idée d'une guerre des civilisations, voire des religions, fournit une explication simpliste des événements récents. Nous devons **prendre de la distance, dépasser la peur** pour réfléchir à ce qui nous arrive. C'est à nous, les intellectuels, de faire ce travail, de faire entendre notre voix, de proposer des grilles de lecture autres. Les politiques n'ont ni intérêt ni envie de le faire. C'est difficile, car en ce moment les Français sont moins dans l'écoute. La peur est mauvaise conseillère quand on veut prendre de la distance et réfléchir.

Le pire serait de négliger les inquiétudes qui se font entendre car, comme l'expliquent les sociologues, le ressenti a autant d'importance que le réel. Il nous faut donc déconstruire les faits qui alimentent ces inquiétudes, expliquer la situation chaotique du Moyen-Orient en termes géopolitiques, montrer qu'il s'agit avant tout d'un conflit interne à l'islam, mais qui par effet second trouve un écho dans une génération qui est mal à l'aise dans la France de 2015.

Ce travail va prendre du temps mais il est indispensable.

Propos recueillis par Alexandra Guedet et Hélène Pinazo

L'école des Dunes, coin d'humanité dans la jungle de Calais

Le camp de réfugiés de Calais (Nord de la France) regroupe près de 6 000 personnes qui ont fui notamment la Syrie, l'Irak ou l'Afghanistan. Ils vivent sous tente ou dans des maisons faites de palettes au milieu de la boue et dans le froid de l'hiver qui s'installe. *Solidarité Laïque*, collectif dont fait partie notre association, a lancé à la rentrée un appel aux dons pour financer l'école des dunes. Reportage

« L'Ecole Laïque du Chemin des Dunes » a été montée de toutes pièces par Zimako, un Nigérien francophone, arrivé là au printemps pour redonner un peu d'espoir à ces hommes et à ces femmes.

Construite en palettes recouvertes de couvertures et de tôles pour une meilleure isolation, l'école compte pour le moment deux classes et une infirmerie. L'une des deux classes accueille déjà des enfants et j'y fais la rencontre de Nathalie, enseignante de formation et bénévole depuis fin octobre. Elle vient avec une amie, Nawal, qui maîtrise l'arabe, un atout pour franchir la difficile barrière de la langue.

Nathalie m'explique qu'il ne s'agit pas d'une école à proprement parler car ces enfants ne sont pas en mesure d'apprendre comme nos écoliers. En effet, l'éducation « classique » vient après la satisfaction de besoins vitaux comme manger ou bien dormir, besoins qui sont loin d'être comblés. Alors cette classe se veut avant tout un espace d'apprentissage mais aussi de partage et de jeux dont ces enfants sont souvent privés.



© Hélène Pinazo

Pour que les parents acceptent de laisser venir leurs enfants, les deux femmes partent faire un tour dans le camp, vêtues d'un gilet jaune sur lequel est écrit « *Ecole* » en plusieurs langues. Rika, 6 ans, accourt à leur passage et se jette dans les bras de Nathalie. Un grand sourire lui fend le visage. Petit à petit, une dizaine d'enfants nous rejoignent et nous regagnons la classe pour une séance de maquette d'avion et de coloriages pour les plus petits.

Quand Nathalie demande à Rika où est passé son ami venu en classe la semaine passée, il nous baragouine un « *Go to French* », il est « *parti en France* », parce que pour eux le camp de Calais n'est pas

la France... et on le comprend. Qui imagine une France comme ça ?

Si les dons déjà reçus ont permis d'acheter du matériel, il manque encore beaucoup pour offrir à ces enfants et aux adultes un petit coin d'humanité dans la jungle de Calais.

Hélène Pinazo Canales

Pour soutenir l'Ecole des Dunes, donnez sur www.solidarite-laique.org

Comment venir en aide aux réfugiés ?

Le drame des réfugiés a enfin réveillé les consciences. Au-delà des mesures décidées en commun par les responsables européens, chacun peut concrétiser sa volonté d'être utile à ces hommes, femmes et enfants jetés sur les routes par la guerre, la misère ou l'exploitation. Sans prétendre être exhaustif, nous vous indiquons des pistes pour s'engager auprès des réfugiés, où que vous soyez.

Deux types d'aides existent : l'aide d'urgence et l'assistance administrative pour obtenir le statut de réfugiés, un logement et un accompagnement psychologique.

Beaucoup d'ONG apportent une aide d'urgence aux réfugiés souvent dans le pays même de ces derniers. Parmi elles, le **Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés** (HCR) facilite l'accès aux soins pour trois personnes en Syrie grâce à un don de 60 € ; **Care**, avec 22 €, fournit pendant trois mois de l'eau potable à une famille de six personnes ; avec 41 €, des couvertures épaisses à une famille de cinq personnes pour affronter l'hiver. Mais on pourrait aussi citer **l'UNICEF**, **Médecins sans frontières**, **Médecins du monde**, **Save the children**, qui apportent, en Jordanie, au Liban, en Irak, en Égypte, une aide sous forme de nourriture, vêtements et abris. **Un cœur pour**

la Syrie, petite association qui a aidé 10 000 Syriens en 2014, intervient dans les camps informels de déplacés en Syrie même. **La Croix rouge** envoie une partie des dons reçus au Croissant Rouge syrien et agit aussi en France (un don de 10 € permet de servir dix repas chauds).

D'autres structures apportent en France une aide plus administrative mais non moins essentielle aux réfugiés. Certaines les orientent dans leurs démarches de demande d'asile et les informent de leurs droits comme **France terre d'asile**, la **Cimade**, le **GISTI** ou **Revivre** (une permanence destinée aux réfugiés syriens en France). D'autres proposent un hébergement chez des Français comme la plateforme **Comme à la maison** (Calm) ou la proposition Welcom du Service jésuite des réfugiés.

La mairie de Paris a aussi mis en place une plateforme pour mettre en relation bénévoles et associations d'aide aux réfugiés de la région parisienne : jemengage.paris.fr.

Enfin, le site aiderlesrefugies.fr recense toutes les initiatives d'aide aux réfugiés et permet à chacun, grâce à une carte interactive, de trouver une structure près de chez lui.

Marie Pascale Avignon-Vernet

Accueil et prise en charge des Mineurs Isolés Etrangers

Un mineur isolé étranger (MIE) est un jeune âgé de moins de 18 ans qui n'a pas la nationalité française et se trouve séparé de ses représentants légaux sur le sol français. De sa minorité découle une incapacité juridique, et de l'absence de représentant légal une situation d'isolement et un besoin de protection : **il relève à la fois du droit des étrangers et, au titre de l'enfance en danger, du dispositif français de la protection de l'enfance.**

On estime à environ 8 000 le nombre de mineurs isolés étrangers sur le sol métropolitain et autant en Outre-mer. En grande majorité ce sont des garçons, la plupart âgés de plus de 15 ans.

Un « **dispositif national de mise à l'abri, évaluation et orientation** » des MIE a été mis au point en mai 2013 et s'applique partout. Le parcours de ces jeunes varie du tout au tout selon que leur situation de mineur et d'isolé est, ou non, reconnue.

Au pire, après les recours administratifs et judiciaires, ils tombent dans le régime du droit commun et peuvent faire l'objet d'une mesure d'assistance éducative. Pour ceux, peu nombreux, interceptés à la frontière, il peut y avoir un réacheminement vers le pays d'origine après un séjour dans la zone d'attente aéroportuaire, où on constate encore de graves manquements aux droits de l'enfant.

Au mieux, l'étude du dossier (5 à 8 jours) aboutit à la reconnaissance de l'état de mineur isolé étranger. Le mineur est alors pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance d'une région désignée et bénéficie d'un

accompagnement socio-éducatif et juridique jusqu'à sa majorité. Il s'agit de l'aider à construire un projet de vie grâce à la scolarisation (souvent difficile), de lui fournir une formation professionnelle (CAP souvent et apprentissage) et un accès aux soins, et de sécuriser son devenir à sa majorité (régularisation, demande d'asile, retour volontaire, etc.)

Mais la détermination de son âge, essentielle pour accéder à ces dispositifs, est problématique : le code civil affirme la présomption d'authenticité des documents d'identité s'il y en a, mais c'est rare. L'approche médicale longtemps pratiquée et basée sur des tests osseux, imprécis et éthiquement contestables, doit, depuis la circulaire de mai 2013, laisser place à une approche sociale, grâce à une série d'entretiens menés par des personnels spécialisés et aboutissant à un faisceau de preuves, les tests osseux n'intervenant que si cette enquête n'a pas permis de trancher.

La Commission Nationale Consultative des droits de l'homme a, dans un avis du 8 juillet 2004, formulé 23 recommandations pour améliorer l'accueil des MIE et l'application de la circulaire de mai 2013.

Marie-Pascale Avignon-Vernet

Sources : Avis CNCDH, document de France terre d'asile sur l'accueil et la prise en charge des MIE, sites du ministère de la justice, du GISTI, infomie.net.

SOS Méditerranée : la société civile au secours des migrants en mer



« Face au drame qui se déroule en Méditerranée, la société civile est en droit et en devoir de se mobiliser. » Tels sont les mots de Fabienne Lassalle, Vice-présidente de SOS Méditerranée, une initiative européenne de citoyens qui mobilisent des compé-

tences professionnelles variées (maritimes, humanitaires, médicales, juridiques, etc.) afin d'organiser le sauvetage des migrants en détresse dans la mer Méditerranée et de témoigner de leur situation.

Créée il y a presque un an, l'association a d'abord levé des fonds via une plateforme collaborative et récolté près de 300 000 euros en quelques semaines auprès de plus de 3500 donateurs, signe de la solidarité européenne.

SOS Méditerranée, en partenariat avec Médecins du Monde, a affrété un navire de 77 mètres, l'Aquarius, actuellement amarré en Mer Baltique. Ce bateau peut assurer l'accueil de 200 à 500 passagers. Positionné en haute mer au Sud de l'Italie, il pourra intervenir rapidement

dans les zones de détresse, au large des côtes libyennes, où se produisent la plupart des naufrages. A son bord, un équipage expert du sauvetage en mer et une équipe médicale de Médecins du Monde accueilleront les naufragés.

L'Aquarius quittera son port d'attache le 30 janvier pour rejoindre la Méditerranée. Les opérations de sauvetage entre les côtes italiennes et libyennes sont prévues à partir de la fin février...

Si SOS Méditerranée se veut une initiative citoyenne de la société civile européenne pour pallier le manque de moyens de l'UE, il n'en reste pas moins qu'elle ne veut pas outrepasser ses droits : ainsi elle travaillera en totale collaboration avec le Centre de coordination du sauvetage maritime (MRCC) basé à Rome qui lui indiquera notamment où débarquer les personnes sauvées en mer.

L'association a vocation à s'ouvrir aussi aux acteurs des sociétés civiles méditerranéennes et africaines concernées par les migrations empruntant les routes maritimes vers l'Europe.

Mais pour le moment, l'urgence est bien à la récolte de fonds pour que le projet puisse perdurer. SOS Méditerranée sollicite pour cela les institutions publiques, les entreprises, les Fondations, les associations et bien sûr le grand public.

Tutelle ou curatelle, quelle différence ?

La différence entre la tutelle et la curatelle se situe dans le degré de contrainte appliquée aux actions du majeur qui en fait l'objet.

Gestion des biens

Curatelle

la personne sous curatelle peut gérer et administrer ses biens librement mais elle doit être assistée de son curateur pour tous les actes de disposition (par exemple faire une donation). Si le curateur refuse de signer, le majeur peut saisir le juge des tutelles pour trancher la difficulté. Le juge peut adapter ce régime à la situation du majeur en énumérant des actes de disposition que le majeur pourra faire seul, ou en rajoutant des actes qui requièrent l'assistance du curateur.

Tutelle

le tuteur perçoit les revenus du majeur et assure ses dépenses, sur la base d'un budget proposé au juge et arrêté par lui. Les sommes laissées à disposition du majeur protégé sont déterminées au vu de la situation. Les actes de disposition (par exemple vente immobilière, donation, emprunt) nécessitent l'autorisation écrite du juge des tutelles.

Santé

Curatelle

en matière de santé, la personne sous curatelle reçoit elle-même l'information sur son état de santé et consent seule aux actes médicaux. Le curateur n'a pas à intervenir, mais peut la conseiller.

Tutelle

en matière de santé, la personne sous tutelle doit recevoir une information adaptée à son degré de compréhension quant aux conséquences et aux risques d'un examen, d'un traitement ou d'une intervention. Le tuteur reçoit également une information précise de la part du médecin. Le majeur sous tutelle peut refuser un acte et le médecin est tenu de respecter ce refus, sauf danger immédiat pour sa vie..

Droits civiques

Curatelle

la personne sous curatelle conserve son droit de vote. En revanche, il lui est interdit d'être juré et elle est inéligible à certaines fonctions (par exemple conseiller municipal).

Tutelle

la personne sous tutelle peut ou non voter, selon la décision du juge des tutelles prise après avis médical. Elle ne peut pas être juré et elle est inéligible.

Découvrez le Cleiss

Le Cleiss est un **établissement public national à caractère administratif** créé en 1959, financé par les régimes français de sécurité sociale. Il est l'organisme d'information sur la protection sociale à l'international.

Sa mission ? Veiller à la continuité des droits des citoyens français ou étrangers qui passent d'un système de protection sociale à un autre.

En France, il est le **garant de la bonne application des instruments de coordination en matière de sécurité sociale**, lesquels visent à coordonner les législations nationales de deux États. La libre circulation des travailleurs étant un des fondements de la construction européenne pour favoriser la mobilité des personnes au sein de l'UE, un cadre juridique a été créé pour cette coordination.



Informez-vous sur le site du Cleiss

Son site propose une information complète et actualisée sur la dimension européenne et internationale de la protection sociale (conventions bilatérales, règlement européen, etc.). Il aborde les droits de toutes natures qui sont ouverts au titre des textes internationaux de sécurité sociale : assurance maladie, prestations familiales, chômage, retraite...

Le Cleiss – point de contact national (PCN)

Les points de contacts nationaux ont été créés par la directive européenne 2011/24 du 9 mars 2011, relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers. **Le PCN est chargé d'informer les patients sur leurs droits lorsqu'ils se déplacent en Europe pour y recevoir des soins.** Le PCN répond aussi individuellement

aux demandes des assurés adressées par mails. Pour en savoir plus, visitez le site www.cleiss.fr

Les déplacés environnementaux, nouveau marqueur de la pauvreté

En 2014, 19,3 millions de personnes¹ ont dû quitter leur domicile en raison de catastrophes environnementales (sécheresse, inondations, cyclones, tremblements de terre, glissements de terrain, fonte glaciaire, montée du niveau de la mer, érosion du littoral, etc.). En 2013, ils étaient 22,4 millions. En 2050, ils pourraient être 200 millions ! « *Les déplacés climatiques sont d'ailleurs aujourd'hui plus nombreux que ceux qui fuient les conflits* », a rappelé Jean-Yves Leconte² sénateur des Français de l'étranger.

La plupart de ces déplacements de population ont lieu à l'intérieur des États du Sud : 87% des déplacés climatiques étaient asiatiques en 2014³, suivis par les Africains. Majoritairement, ils ne franchissent pas de frontières en raison de leur grande vulnérabilité économique. Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés a refusé la qualification de « réfugiés » car ces déplacés environnementaux ne relèvent pas de la convention de Genève de 1951.

Face aux carences du droit international, à l'absence de protection juridique de ces personnes déplacées, le Sénat a adopté une résolution⁴, portée par le groupe écologiste et votée à l'unanimité le 21 octobre 2015, visant à promouvoir des mesures de prévention et de protection juridique des déplacés environnementaux.

En effet, certaines questions restent à traiter : par exemple « comment qualifier la population entière d'un État dans le cas où le territoire de celui-ci viendrait à disparaître sous la mer comme ce pourrait être le cas, d'ici une cinquantaine d'années, de Tuvalu ou de Kiribati?⁵ ». Des réfugiés, des apatrides d'un État qui n'existera plus ? Comment passer à une notion collective de notions qui, à ce jour, ne sont définies qu'au niveau individuel ?

Il s'agit donc d'élaborer des règles inédites juridiques mais aussi de trouver des mécanismes de financement d'adaptation des pays. C'est d'ailleurs ce à quoi appelle l'Accord de Paris en son article 50.

Kalliopi Ango Ela



FDM-adfe Vanuatu © Georges Cumbo

¹ Rapport annuel **Global Estimates** du Conseil norvégien pour les réfugiés, publié le 20 juillet 2015.

² **Blog du sénateur Jean-Yves Leconte**

³ www.planetoscope.com

⁴ www.senat.fr

⁵ **Revue Hommes et migrations**



Caisse des Français de l'Étranger

Une protection sociale « à la Française » pour les expatriés

Si vous prévoyez une expatriation, vous devez assurer la continuité de vos droits sociaux car la « Sécu » ne vous suit pas hors de France !

La Caisse des Français de l'Étranger (CFE) est une caisse de sécurité sociale créée en 1978 spécialement pour les Français résidant à l'étranger. L'adhésion à la CFE permet aux Français de l'étranger de continuer de bénéficier de la protection sociale « à la française » (santé et retraite). Elle assure la continuité avec le régime général de Sécurité sociale français pendant l'expatriation, au retour et pendant les séjours temporaires en France.

La Caisse des Français de l'Étranger couvre trois risques :

- Maladie - maternité (et invalidité pour les salariés),
- Accidents du travail, maladies professionnelles (pour les salariés),

- Vieillesse (retraite de la Sécurité sociale gérée par la CNAV - pour les salariés, les anciens assurés d'un régime obligatoire français, les personnes chargées de famille).

Comme pour un assuré affilié à la Sécurité Sociale, ce régime procure une prise en charge partielle des frais de santé (sur la base des tarifs de la sécurité sociale française). Pour une solution complète, vous devrez vous tourner vers les organismes de santé complémentaires. La CFE a conclu des accords de partenariats avec certains pour faciliter les démarches. Il existe ainsi des offres packagées qui incluent la CFE + complémentaire santé et éventuellement d'autres garanties (assurance rapatriement).

Vous y adhérez selon votre situation familiale et votre situation (de l'étudiant au retraité, en passant par le salarié ou le travailleur indépendant) et le niveau de revenus.

Plus d'informations : www.cfe.fr

Vie associative

Chronique d'une crise annoncée

Informier et débattre, tel était l'objectif de la table ronde organisée par Français du monde Equateur le 1^{er} octobre 2015 sur la « crise migratoire » que connaît l'Europe. En effet, créer un espace de dialogue avec la société civile et le monde universitaire est aussi une façon de montrer son engagement citoyen, en comprenant le monde qui nous entoure. Français du monde est parvenue à réunir, avec le soutien de l'Ecole des Relations Internationales de l'Institut des Hautes Etudes Nationales, le représentant de la Délégation Européenne en Equateur, deux compatriotes du HCR Equateur et HCR Jordanie et l'intellectuel François Houtard. Un public de 80 personnes, captivé pendant 2h30, a ainsi pu recevoir des informations solides et fournies, mais s'est aussi manifestée l'expression d'une véritable sensibilité au drame humain. Prochain débat : l'après COP21.

Florence Baillon



A Istanbul



A Washington



A Bamako



En Afrique du Sud



A Bangkok



A Quito



Aux Pays-Bas

Vie associative



Solidarité avec les réfugiés à Rome

Grâce à l'un de nos adhérents qui y est volontaire, notre section a rencontré l'association *Prime-Italia* qui oeuvre pour l'insertion professionnelle des réfugiés, et décidé d'une action commune.

Plus d'une centaine de personnes, dont nos trois conseillers et délégué consulaires, ont participé à une soirée musicale de solidarité. Le proviseur du Lycée Chateaubriand a mis à disposition le gymnase de la Villa Strohl-Fern, des musiciens amateurs et talentueux l'ont animé, nos deux sommeliers ont rempli des centaines de verres de vin de domaines italiens, de nombreux participants ont apporté des pâtisseries vendues au profit de la soirée, avant une fin précipitée et attristée à l'annonce des odieux attentats de Paris. Près de mille euros de bénéfice ont été remis à *Prime-Italia* la semaine suivante. Merci à tous.
Françoise Manssouri

Tricentenaire de l'arrivée des Français à l'île Maurice

En clôture des activités du *Tricentenaire de l'arrivée des Français à l'île Maurice*, la rencontre organisée le 1er octobre 2015 à l'Institut français de Maurice par **Français du monde Ile Maurice** sur le thème de l'immigration française a réuni une soixantaine de personnes autour de deux talentueux orateurs : Joseph Cardella et Alain Gordon-Gentil. Ils étaient venus débattre sur la grande aventure de l'immigration française à Maurice et l'évolution de la communauté franco-mauricienne au fil des décennies. Joseph Cardella, professeur de philosophie et initiateur de l'Université populaire, a lancé cette rencontre par cette réflexion pleine de sens « *On ne peut comprendre l'extraordinaire complexité de la société mauricienne, faite de communautés ethniques, religieuses, de différentes castes et de multiples sous-groupes, sans tenter de comprendre le passé. Les interactions entre les différents groupes humains ont façonné l'île Maurice d'aujourd'hui et de demain* ». *Marie-Agnes Le Goff*



Téléthon 2015



Marche à New York



Bouquinerie solidaire à Tokyo



A Istanbul et Ankara



Brocante des enfants à Rabat



Randonnée en Ethiopie



**AVEC LA CFE,
VOUS QUITTEZ
LA FRANCE
SANS QUITTER LA
SÉCURITÉ SOCIALE.**

La Caisse des Français de l'Étranger est le seul organisme à proposer aux expatriés une protection sociale « à la française ». Grâce à elle, les expatriés bénéficient d'une couverture qui s'inscrit dans le cadre des exigences de la Sécurité sociale française.
www.cfe.fr



cfe

Caisse des Français de l'Étranger
La Sécurité sociale des expatriés